

# MONDO Jeunesse

**versement d'une  
indemnité en soutien à la  
formation continue et au  
perfectionnement des  
personnes responsables  
d'un service de garde en  
milieu familial (RSG)**



# CONFIGURATION

Vous devez indiquer dans votre configuration ce montant :

1. Via le menu principal, allez dans configuration puis montant de subventions
2. Positionnez-vous sur le dernier tableau
3. Cliquez sur le crayon et changez le montant d'indemnité pour le nouveau montant.
4. Enregistrez le tout (Crochet vert).

Enfantin : Subvention (Edition)

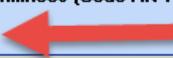
Commandes Pour la période

Du : 01/04/2021 au : 31/03/2022

Les taux fournis par courtoisie par Solutions Logistik proviennent du document (RÈGLES BUDGÉTAIRES) il est de votre responsabilité de valider et de maintenir ces taux.

Bureau coordonnateur		Installation	
Subvention (Frais de garde et d'éducation) pour les RSG. (Bureau coordonnateur)			
Assigner selon la contribution parentale de janvier 2021	<input checked="" type="checkbox"/>	Assigner selon les règles budgétaires 2020-2021 2e édition.	<input checked="" type="checkbox"/>
Assigner selon les ententes collectives [avril 2021]	<input checked="" type="checkbox"/>		
Allocation de base 0-59 mois :	\$31.23	Allocation PCR de base	
Allocation pour un poupon :	\$11.45	Allocation pour un poupon	
Allocation pour ECP :	\$8.50	Allocation ECP	
Allocation Handicapé (Volet B) :	\$38.23	Allocation pour un handicapé	
Allocation mesure transitoire	\$31.23	Mesure transitoire (allocation de base)	
Allocation mesure transitoire (H) :	\$30.41	Mesure transitoire (allocation Handicapé)	
Scolaire (Jours de classe) :	\$2.68	Allocation PCR jours de classe	
Scolaire jours pédagogiques :	\$18.03	Allocation PCR jours pédagogiques	
Alloc. Scolaire hand. (Volet B) :	\$30.41	Allocation pour un handicapé	
Retenue journalière d'APSS :	\$3.12	Retenue APSS Handicapé :	\$3.12
Remboursement de la hausse de la contribution parentale :		\$1.50	
<input checked="" type="checkbox"/> Versement de l'allocation ECP sur les APSS pré déterminées (Code AD)			
<input checked="" type="checkbox"/> Versement de l'allocation ECP sur APSS non déterminées (Code AN F)			
Indemnité annuelle pour formation : <b>129.37</b>			

Tableau de subvention : [20/20]



# VERSEMENT

Ensuite, au moment de la création de la rétribution dans laquelle vous voulez verser le montant, vous n'aurez qu'à mettre un crochet dans « verser l'indemnité annuelle de formation (ici en jaune). »

Cela mettra automatiquement le montant de l'indemnité et la description pour toutes les RSG avant un versement. Donc, il ne reste qu'à ajouter celles qui n'ont pas de versement pour cette période et à enlever ce montant pour celles qui n'étaient pas reconnues durant la période visée.

Affiliation : C.S.N  
Taux de la cotisation : 1.3 %  
Nombre d'enfant maximum/jour : 6  
Montant cotisable/enfant/jour : 31.23 \$  
Verser l'indemnité annuel pour la formation continu : 129.37 \$

Activer      Ajustement de la cotisation syndicale pour un transfert de centrale (CSQ vers CSN)

Ajuster le calcul pour les dates suivantes :  
Du  au

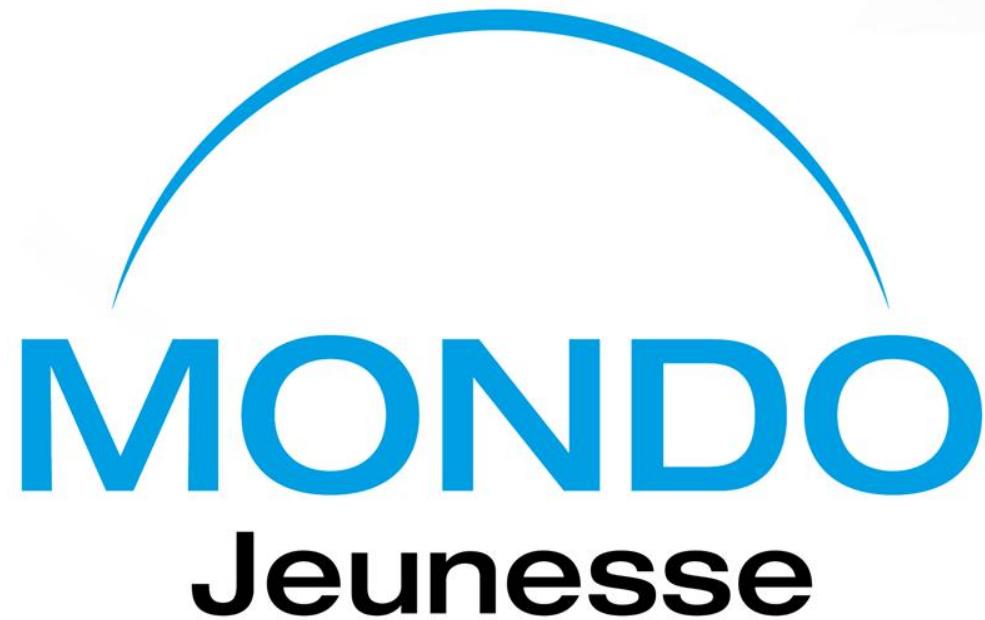
Ancien taux de la cotisation :	1.3
Ancienne portion cotisation sur allocation :	2.1
Ancienne portion cotisation sur APSS :	1.1
Nouveau taux de la cotisation :	1.1
Nouvelle portion cotisation sur allocation :	27.3
Nouvelle portion cotisation sur APSS :	

**Actions**

Verser l'allocation pour la désinfection. (2e versement)  
 Fermer le détail du calcul  
 Verser l'indemnité annuelle pour la formation continue  
 Rembourser les frais pour la place 0-5

**Commandes**

Séle. Tous     Séle. Aucun     Traiter



MAJ : 15-11-2021

7695 avenue Papineau  
Montréal, QC, H2E 2H1

Tél. 514 990-1625 | 1 877 990-1625

Fax. 514 282-8011

[www.mondojeunesse.com](http://www.mondojeunesse.com)  
[bonjour@mondojeunesse.com](mailto:bonjour@mondojeunesse.com)